



COMMISSION NATIONALE
CONSULTATIVE
DES DROITS DE L'HOMME

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECLARATION

Déclaration

« La lutte contre le racisme et les inégalités mérite mieux que des polémiques »

adoptée le 6 mai 2021

1. Institution de la République dont l'indépendance est garantie par la loi, la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDDH) a pour mission, en particulier dans le cadre de ses mandats de rapporteur national indépendant en matière de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie, les LGBTI-phobies et les handiphobies, de contribuer à l'analyse du rejet de l'autre sous toutes ses formes. Elle s'appuie pour cela sur l'expérience des syndicats, des associations, des personnes qu'elle auditionne et des membres qui la composent. Face à un climat délétère caractérisé par les polémiques et la mise en cause du travail d'institutions indépendantes et de chercheurs, la CNCDDH entend rappeler les principes qu'elle défend.

2. La CNCDDH s'inquiète en particulier d'un renversement de perspective qui conduit certains à s'attaquer non aux problèmes eux-mêmes – les inégalités et atteintes aux droits qui subsistent dans notre société – mais aux concepts utilisés pour les formuler, comme l'islamophobie ou l'intersectionnalité¹, et à celles et ceux qui les emploient. Plutôt que les discriminations réelles qui perdurent, c'est le vocabulaire utilisé pour les désigner et les rendre visibles qui est devenu sujet de scandale. Ce n'est pourtant pas en occultant des concepts forgés par la communauté scientifique et les mots qui les expriment que la réalité disparaît.

3. La CNCDDH rappelle que la poursuite d'un idéal universel où les droits de tous et toutes seraient respectés et protégés passe, d'abord, par la mise en lumière des situations d'inégalité et de discrimination pour mieux les corriger. Une approche scientifique, précise et rigoureuse, permet de mieux les appréhender. Le travail essentiel mené, en toute indépendance, par les chercheurs en sciences humaines et sociales, en France et dans le monde, objective les mécanismes créateurs d'inégalités et de discriminations. Il aboutit à la création de nouveaux outils d'analyse, dont les institutions, la société civile et les citoyens peuvent librement s'emparer.

1. Pour une réflexion sur ces concepts, les précautions qui doivent entourer leur usage et l'utilisation complémentaire des termes « islamophobie », « manifestations de haine antimusulmane », « actes antimusulmans », voir les rapports de la CNCDDH sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie, années 2013 (pp. 13-21), 2014 (pp. 16-17) et 2016 (pp. 31-44) ; rapports disponibles en ligne sur le site de la CNCDDH.

4. Comme le rappelle la CNCDDH dans son *Rapport sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie 2020*² : « les stigmatisations formulées (...) à l'encontre de recherches déployées dans les universités, sont (...) préoccupantes, et constituent des atteintes aux libertés académiques ainsi qu'une relativisation dangereuse d'approches scientifiques. Elles compromettent la sérénité de la recherche, sa nécessaire liberté et la capacité des sciences humaines et sociales à penser, élaborer et débattre d'idées, d'outils, d'enquêtes et d'expérimentations permettant de penser les termes toujours à renouveler sur les phénomènes racistes en société. »

5. Rendre accessibles tous les éléments du débat, restituer l'état de la recherche en matière de discrimination et en faire un outil d'émancipation est une des missions centrales de la CNCDDH. Elle entend bien la poursuivre et continuer à œuvrer pour le rétablissement d'un débat démocratique pacifié et la défense des libertés et droits fondamentaux.

Déclaration adoptée
lors de l'Assemblée plénière du 06 mai 2021
(24 voix « pour », 1 voix « contre » et 4 abstentions)

2. CNCDDH, *Rapport sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie 2020*, disponible en ligne sur le site de la CNCDDH à partir de fin juillet 2021.